



Convocation au tribunal pour retard de loyers

Par **lechat**, le **22/07/2009** à **16:58**

Bonjour,

je suis convoque au tribunal pour des arrieres de loyers etales depuis 2005 . je dois a mon bailleur 2800 euros a ce jour soit un peu + de 4 loyers . mon loyer est de 640 euros par mois . puis je demander au juge un etalement de ma dette en m'engageant a rembourser celle ci . je precise qu'actuellement je rembourse 100 euros de + par mos a mon bailleur (DYNACITE). je suis convoque le 03 sept. 2009. j'ai ete voir 1 assistante sociale et j'ai soi disant trop de revenus por avoir 1 aide .que dois je faire ? je precise que je suis marie et nous avons 3 enfants dont 1 handicapé sup0. a 80 p. cent !